

## INSTITUT NATIONAL DES SPORTS

Boîte Postale :  
JOINVILLE-LE-PONT  
TÉL. : DAU. 29.17 et 00.08

Avenue du Tremblay  
PARIS (XII<sup>e</sup>)  
(BOIS DE VINCENNES)

Procès-verbal de la  
Réunion du Conseil d'Administration  
de l'INSTITUT NATIONAL DES SPORTS  
tenue le 2 Février 1950 à PARIS .

-----

PRESENTS : M. DESROY DU ROURE , Inspecteur général des Sports  
M. ROLLAND , Inspecteur général des Services adminis-  
tratifs .  
M. LACABANNE , Sous-directeur de l' Education physique  
et des Sports .  
M. TAILLIEZ , Sous-directeur de l'Administration  
du personnel et du matériel.  
M. LAMBERT , Chef du Service de l' Equipement sportif.  
M. le Dr JACQUET , Directeur de l' I.N.S.  
M. BAQUET , Directeur adjoint de l' I.N.S.  
M. le Dr HERAUD , Médecin de l' I.N.S.  
M. VIVES , Econome de l' I.N.S.  
M. FEDER , fonctionnaire de Surveillant général de l' I.N.S.  
M. POULAIN , représentant élu du personnel de l' I.N.S.

La séance est ouverte à 10 H. sous la  
PRESIDENCE de M. LACABANNE , par délégation de M. le Directeur  
Général Gaston ROUX , empêché .

-----

1<sup>o</sup> COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 1948 .

M. VIVES , Econome , soumet au Conseil le compte fi-  
nancier de cet exercice et le commente ( Cf en ANNEXE I :  
Compte financier ; en ANNEXE II : rapport de M. VIVES )  
- Approuvé à l' unanimité -

2<sup>o</sup> EXPOSE du DIRECTEUR de l' I.N.S. .

Le Dr JACQUET soumet au Conseil un rapport sur  
le fonctionnement général de l' I.N.S. durant l'année 1949 .  
( Cf ANNEXE III ) .

En ressortent principalement :

- les améliorations d'ordres moral , technique et matériel apportées au fonctionnement de l' Etablissement;
- l'accroissement considérable des effectifs de Stagiaires ( Tant en internat qu'en externat : 46.348 journées de stage en 1948 et 71.815 en 1949 )
- la situation inchangée des services de Recherche Scientifique qui , par défaut de moyens techniques ( laboratoires ) et par insuffisance de Chercheurs hautement spécialisés , ne permettent pas encore à l' I.N.S. d'accomplir ses tâches essentielles

Le Directeur de l' INSTITUT estime que l'établissement a atteint une phase de son évolution qui nécessite une consécration légale de son existence et une définition libérale de ses moyens d'action . Il pense que l' I.N.S. ne peut plus être efficacement dirigé que par ses fonctionnaires responsables ; il ne peut être soumis aux procédures administratives imposées par la Direction générale à ses Services extérieurs ; le statut des Etablissements du second degré ne peut non plus lui être strictement appliqué . Il convient que l' I.N.S. soit doté d'un Statut propre inspiré des textes qui régissent les autres INSTITUTS NATIONAUX .

Le Dr JACQUET fait part au Conseil du sentiment des cadres de l' I.N.S. - qui <sup>est</sup> aussi le sien - sur la situation des personnels d'enseignement : les professeurs et maîtres de l'I.N.S. sont , en fait , des professeurs et des maîtres de Sport , spécialisés , leur dénomination et leurs indices devraient consacrer cet état de fait .

Le Dr JACQUET exprime enfin le voeu que l' I.N.S. puisse bientôt être installé dans ses bâtiments définitifs . Il dit sa confiance dans l'action énergique de M. Gaston ROUX

M. LACABANNE , président , remercie le Directeur de l' I.N.S. de son exposé . Il estime que ses suggestions et conclusions doivent être prises en considération et étudiées

M. le Directeur Général Gaston ROUX entre alors en séance et l'honore pendant quelques instants de sa présence , s'enquérant de l'état des délibérations du Conseil .

M. l'Inspecteur Général ROLLAND et M. le Directeur TAILLIEZ font ensuite connaître leurs points de vue sur diverses éventualités envisagées par le Dr Jacquet .

M. ROLLAND estime que la situation des Moniteurs Nationaux payés par l' I.N.S. mais non dirigés et contrôlés par l'Etablissement doit être mise au point . M. TAILLIEZ estime que la procédure qui consiste à noyer le budget de l' I.N.S. dans la masse du budget des " Etablissements Nationaux " peut avoir , en effet , quelques inconvénients mais aussi certains avantages , non seulement pour l' Administration mais aussi pour l' INSTITUT .

M. LAMBERT , Chef du Service de l' Equipement Sportif , expose la situation actuelle des travaux entrepris au Camp de St Maur . L'utilisation des crédits alloués en Juillet 1949 a nécessité de sérieuses études ; la plupart sont en bonne voie

d'achèvement et même d'exécution . Bon nombre d'appels d'offres sont lancés . Les travaux doivent reprendre sous de très brefs délais . Les principales difficultés ont résidé dans les problèmes posés par les installations de chauffage ; elles sont aujourd'hui réglées .

Le Dr JACQUET souhaite que les personnels spécialisés de l'INSTITUT soient associés aux études concernant les aménagements techniques : laboratoires , stades et terrains divers , piscine , gymnases etc . Il souligne devant le Conseil l'importance des tâches dévolues au Service de l'Equipement Sportif et il souhaiterait que , si réduit que soit le nombre des Ingénieurs ou Architectes de ce Service , l'un d'eux soit affecté en permanence au Camp de St Maur à l'effet d'y veiller , au nom du Directeur Général , à la bonne marche des travaux .

M. LAMBERT se dit d'accord avec ce souhait . Mais il fait remarquer la rigueur des " compressions " qui ont affecté ses Services et la multiplicité et l'étendue des missions dont il doit s'acquitter .

En conclusion il est décidé que les suggestions du Directeur de l' I.N.S. seront étudiées , en coopération , par les Sous-Directions de la D.G. et l'administration de l' I.N.S.

A cet effet , le Dr JACQUET est chargé de préparer un projet de Statut de l' I.N.S.

### 3° BUDGET de l'EXERCICE 1950 .

Le Directeur de l' Institut soumet au Conseil le projet de budget de l' Etablissement pour l'exercice 1950 . ( Cf en ANNEXE IV : Projet de Budget et , en ANNEXE V : Rapport de présentation ) .

Le Conseil adopte à l'unanimité le projet présenté après y avoir apporté , toutefois , une modification à l'art . 4 / III " Lingerie " où la dépense prévue à 600.000 frs est portée à 2.050.000 frs , sur la proposition de M. LACABANNE .

Le Conseil estimant que l' I.N.S. doit désormais fournir à ses Stagiaires draps et taies d'oreillers demande à M. le Ministre de doter l' Institut des moyens nécessaires à l'acquisition de cette lingerie .

Par contre le Conseil ne croit pas pouvoir suivre la proposition de M. LACABANNE qui envisageait de doter les élèves de l' I.N.S. d'un vêtement uniforme de sortie ou de présentation .

Le Directeur de l' I.N.S. remercie MM. les Membres du Conseil de leur sollicitude . Il souligne avec satisfaction

que la fourniture des draps aux stagiaires est une première exception aux réglementations des Lycées et Collèges jusqu'ici strictement imposées à l' I.N.S. .

M. VIVES , économiste , évoque la question du blanchissage et pose la question de savoir s'il ne s'agit pas d'une fourniture de premier équipement .

Le Dr JACQUET fait observer que , pour cet achat comme pour d'autres ( matelas , couvertures , mobiliers etc ) l'imputation au budget ordinaire est parfaitement régulière ainsi qu'il appert de l'art 215 de la " Codification officielle des règlements relatifs à l' administration financière et à la comptabilité des Lycées publiée en annexe à la circulaire du 30 Avril 1945 " .

Quant au prix de journée , le Conseil , à l'unanimité approuve la proposition de son relèvement à Frs 260 , ce relèvement de 8,30 % étant inférieur nettement à l'augmentation du coût de la vie .

Avant que n'intervienne le vote de clôture , M.VIVES , économiste , fait remarquer que l' INSTITUT assure le traitement d'un Professeur d'escrime ( M. GAUTHIER ) qui , quels que soient les services réels qu'il peut rendre par ailleurs et , sans doute , en raison même de ces services , n'effectue aucune présence à l' I.N.S. . Il fait également remarquer que le budget de l'Etablissement est grevé de 7 MILLIONS 287.203 frs au titre des Moniteurs Nationaux , alors que , à deux exceptions près ( MM. CATTIAU et DUPONT ) , ces agents contractuels n'effectuent qu'un service occasionnel à l' I.N.S. , certains même -par défaut de moyens matériels : Natation , patinage à glace par exemple - ne paraissent jamais à l' Etablissement .

Comme M. l' Inspecteur Général ROLLAND , le Directeur de l' I.N.S. estime qu'une mise en ordre est nécessaire , ne serait-ce que pour couvrir les responsabilités de M. L'Economiste . La règle étant que le service payeur est le service responsable de la réalité de l'emploi , deux solutions sont possibles : 1<sup>o</sup> l' I.N.S. continue d'assurer la rémunération des Moniteurs Nationaux ; il les ~~attache~~<sup>met</sup> en service partiel ou permanent à la disposition de telle ou telle Fédération ou de telle ou telle Administration . Les Moniteurs Nationaux ainsi "mis à la disposition " doivent , évidemment , rendre compte de leur activité au service payeur , l' I.N.S. ; ils n'en restent pas moins soumis , comme tous autres fonctionnaires ou agents de la D.G. , au contrôle permanent de l' Inspection Générale . Ou bien : 2<sup>o</sup> Les moniteurs Nationaux sont affectés à la Direction Générale ( 2<sup>o</sup> Bureau ) qui assure leur rémunération . La D.G. , service payeur , les met à la disposition de l' I.N.S. , des Fédérations ou de tout autre organisme ou administration . Dans ce cas également , les prérogatives permanentes et imprescriptibles de l' Inspection générale sont parfaitement respectées .

De toutes façons , dit le Dr JACQUET , l' I.N.S. ne prétend nullement contrôler le travail des Moniteurs Nationaux en dehors de l' INSTITUT . Dans l'intérêt même de cette très intéressante et très utile catégorie de " contractuels " , nous demandons seulement que leur situation soit administrativement régularisée .

Enfin , le Directeur de l' I.N.S. exprime le voeu que , lors de l'établissement des avant-projets de Budget pour 1951 , l'administration de l' INSTITUT soit , pour ce qui la concerne , consultée . Des aménagements budgétaires sont impérieusement nécessaires même à défaut de créations d'emplois et quelle que soit leur sollicitude , les Bureaux de l'Administration centrale ne les peuvent découvrir. Certains services essentiels doivent maintenant être prévus et pourvus : conciergerie , surveillance ( sexe féminin ) secrétariat général , bibliothèque , direction de la Recherche , Contractuels ou boursiers de Recherche etc .

Le Dr JACQUET remercie MM. les Directeurs et Chefs de Services de la DIRECTION GENERALE ainsi que leurs collaborateurs de leur ~~appui~~ <sup>appui</sup> bienveillant qui est , dit-il , indispensable à l'essor de l' INSTITUT NATIONAL des SPORTS .

Séance levée à 12 H 50 .

Le Président de séance /

*Colonel*  
~~Major~~ LACABANNE

Le Secrétaire de séance /

P. FEDER .